VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

# Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

16 16 16

## TERRAINS SPLENDIDES DANS LE TROISIEME DISTRICT.

### SUCCESSION VACANTE DE PIERRE CANNELLE.

No 81,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 de juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté le 5 juin 1907 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir:

Seize lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1213 (anciennement le No 92 du faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement l'avenue Washington) Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu) désignés comme les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, et mesurant sur un plan de L. Surgi, voyer, daté le 9 mars 1836, comme suit: les lots Nos 2 et 3, chacun, 30 pieds de face à la rue Tonti (anciennement Force) sur 159 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur; les lots Nos 4 à 9, inclusivement, chacun, 31 pieds 11 pouces plus ou moins de face à l'avenue St Roch (anciennement Washington) sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; les lots Nos 16 à 23, inclusivement, chacun, 31 pieds 11 pouces plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, le lot No 4 forme l'encoignure de l'avenue St Roch [anciennement l'avenue Washington] et la rue Tonti [anciennement Force], le lot No 16 forme l'encoignure des rues Espagne et Rocheblave [anciennement Vertu]. Acquis par Pierre Cannelle de Nicholas Noel Destrehan, par acte pardevant Théo Seghers, notaire, le 14 mars 1836, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 20, page 98.

Termes et conditions — Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant James B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30 — juil 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

## SUCCESSION VACANTE DE CHARLES H. CHORON.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B—No 82,214.

8 8 8 8 8

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 17 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union en vertu d'un ordre signé le 4 juin 1907, par l'Honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

8 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le Nouveau Faubourg Washington, district Doussan, désigné par les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Libérale, les lots 1, 2, 3 faisant face sur la rue Clouet et les lots 4 et 5 dans l'ilet No 1156 anciennement 54 du district Doussan, borné par les rues Clouet, Louisa et Libérale (maintenant Mire) et Force, (maintenant Tonti) et mesurant comme suit à savoir: Les lots 1, 2 et 3 faisant face à la rue Clouet, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 115 pieds 6 pouces. Le lot No 1 formant le coin de la rue Clouet et de la rue Libérale. Les lots Nos 1, 2 et 3 faisant face sur la rue Libérale, mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Libérale sur une profondeur de 120 pieds; les lots 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Louisa sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, le lot 4 formant le coin Louisa et Libérale; acquis le 18 septembre 1843, enregistré au bureau des aliénations de la paroisse d'Orléans, livre 34, folio 391.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire aux frais des acquéreurs.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

# CARRÉ D'ILET

## DANS LA

## Section s'Améliorant Rapidement du Troisième District.

### Veuve Rosamond Champagne et als vs W. H. Howcott et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 82,506.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 802 de la rue Perdido—MERCREDI, le 3 juillet 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 22 mai 1907, ledit jugement signé en pleine cour le 28 mai 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété qui suit à décrire—

Un carré d'ilet situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Music, Arts, Vertu et Magistrat, acquis par Pedro Arambide, par acte pardevant Theodore Seghers, notaire, le 8 août 1836, enregistré dans le Bureau d'aliénations, Livre 20 Folios 593, 594, et aussi dans le Bureau d'aliénations, Livre No 19, Folio 602.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1907.

Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 9 16 23 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION VACANTE DE MARIE JOSEPH INCARNATION.

No 81,931—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR— Louis C. Spear, Encanteur— Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 26 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 21 mai 1907, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété suivante, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1 et 24, dans l'ilet No 1213 (anciennement l'ilet No 92 dudit faubourg Franklin) borné par l'avenue St Roch (anciennement avenue Washington) et les rues Espagne, Tonti (anciennement Force) et Rocheblave (anciennement Vertu); lesdits lots s'adjoignent et mesurent, d'après un plan par L. Surgi, arpenteur, daté le 9 mars 1836 comme suit; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Espagne et Tonti (anciennement Force) et mesure 32 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur et façade à la rue Tonti [anciennement Force] de 104 pieds 10 pouces 6 lignes. Le lot No 24 adjoint le lot No 1 et mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes plus ou moins de face à la rue Espagne sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Acquis le 19 octobre 1838, Bureau des aliénations, livre 26, page 397.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, Avocat. 26 mai—26—juin 2 9 16 23 26

# Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

HARRIET SCHWARTZ VERSUS ROSETTA GRAVEL PAVING AND IMPROVEMENT COMPANY.

## EMPLACEMENTS DE VALEUR POUR BATIR.

### 200 pieds de face à la rue du Canal, coin Olympia, ilet Murat et Cleveland.

A L'ENCAN

### A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, JEUDI, 11 juillet 1907.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune, sous l'Hôtel St Charles.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 27me jour de mai 1907, et adressé à EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 11 juillet 1907 la propriété décrite comme suit:

Une certaine portion ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 818 borné par les rues Canal, Olympia, l'avenue Cleveland (anciennement [Gasquet, autrefois Jackson) et la rue Murat. Ladite portion ou parcelle de terre est désignée comme l'ilet No 51 du faubourg Jackson, sur un plan d'arpentage fait par Daney & Wadill ingénieurs civils, daté le 19 septembre 1906, et d'après ledit plan mesure 202 pieds, 6 pouces et pas de lignes de face à la rue Canal par une profondeur et façade à la rue Olympia de 117 pieds, 2 pouces et 6 lignes et 233 pieds, 11 pouces pas de lignes à partir d'un point marqué A à la rue Olympia du dit plan et courant à un point marqué piquet C, à la rue du Canal, la portion de terre ci dessus formant un triangle.

Conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant Chas. I. Denechaud, notaire. La Rosetta Gravel Paving and Improvement Company donnera telle titre à la propriété ci-dessus comme elle a maintenant, consistant d'une vente de taxes de ville non confirmée.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

# J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## No 1562 RUE JOHNSON,

### ENTRE LES RUES LAHARPE ET LAPEYROUSE.

Vente en Partage "In Re" Louis E. Lasserre vs Arthur Burrell et al.

No 81,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union—JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre et jugement rendus le 15 mai 1907 et signé le 23 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Laharpe et Lapeyrouse, lequel lot est désignée comme le lot A sur un plan fait par Arthur De Armas, daté le —— avril 1886, d'après ledit plan le dit lot mesurant trente deux pieds de face à la rue Johnson, par une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces, (148 pieds, 11 pouces) entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un billet portant huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement payable en un an, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la dite propriété, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire et les taxes de 1907 devant être assumées par l'acquéreur et devant faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication avec

J. PAUL HECKER, encanteur, 840 rue Union,

Albert Voorhies et Wm J. Formento, avocat pour le demandeur.

A. J. Peters, tuteur ad hoc, pour le mineur Ruth E. Burrell.

A. A. Calongne, avocat du défendeur, Arthur Burrell.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

# Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

22 22

## LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

### Succession vacante de Edouard Maignan.

No 81,306—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 19 juin 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 15 mai 1907, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Quinze lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien Faubourg Clouet, District Doussan, maintenant le Troisième District de la Nouvelle Orléans désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'ilet No 1007 (anciennement l'ilet No 48 du Faubourg Clouet, District Doussan) borné par les rues Piété, Désiré, Johnson (anciennement Célestine) et Grant (anciennement Genius), d'après un plan par Edgar Pilié, arpenteur, le 14 décembre 1906, annexé à l'inventaire de la susdite affaire par James B. Grinnage, notaire, lesquels lots mesurent d'après ledit plan comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Piété et Johnson (anciennement Célestine) 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson (anciennement Célestine) de 120 pieds. Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos 12 et 13 mesurent chacun 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Grant (anciennement Genius), 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Johnson (anciennement Célestine) 32 pieds 10 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 170 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Lesdits lots de terre sont composés de la totalité des lots originaux Nos 1 à 12 inclusivement désignés sur un plan de Louis Pilié, arpenteur le 17 mai 1833 déposé avec Carlisle Pollock ancien notaire de cette Paroisse, laquelle propriété a été acquise par le dit Edouard Maignan par achat de André Dubuch, par acte pardevant Edward G. Gottschalk, ancien notaire, le 19 février 1857 enregistré dans le Bureau des Aliénations de cette Paroisse, livre 70, pages 600 et 601.

2° Sept lots de terre, situés dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ancien faubourg Franklin, désignés par les Nos 1, 2, 3, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 1326 [anciennement l'ilet No 46 de l'ancien faubourg Franklin], bornés par Marigny, Mandeville, Rocheblave [anciennement Vertu], et Dorgenois [anciennement Magistrat] sur un plan déposé avec — Turead, ancien notaire, comme plan No 24, lesquels lots mesurent d'après ledit plan, comme suit: le lot No 1 formant l'encoignure Marigny et Rocheblave [anciennement Vertu] 32 pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur et une façade à la rue Rocheblave [anciennement Vertu] de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rocheblave [anciennement Vertu] sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Les lots Nos 21, 22, 23 et 24 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 124 pieds et 6 pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles; laquelle propriété a été acquise par ledit Edouard Maignan par acte et de André Dubuck d'après un acte devant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 19 février 1857, enregistré dans le Bureau des aliénations, livre 70, pages 600 et 601.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, avocat.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 19

# E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriétés de valeur améliorées dans le 1er District.

Grande Résidence Double en Briques à 2 étages, Nos 1556 et 1558 rue du Camp.

—AUSSI—

QUATRE LOTS DE TERRE, ensemble avec deux petites bâtisses qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues South Peters, Tchoupitoulas, Market et St James. Bons comme SITE DE FABRIQUE OU COUR DE BARDEAUX.

In re Mme Anne Marie Blanche du Suan de la Croix, Vve d'André Dannery, et als vs Arthur Hippolyte Amans du Suan de la Croix.—No 82,336—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

A L'ENCAN, MARDI, LE 18 JUIN 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1907 et signé le 14 mai 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 149 borné par les rues Félicité, Camp, Orange et Magasins, et désignés par les Nos quatre, cinq et six, mesurant chacun vingt quatre pieds de face à la rue Camp par cent vingt sept pieds dix pouces et sept lignes de profondeur en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1556 et 1558 rue du Camp.

2° Quatre certains lots de terre situés, se trouvant et étant dans le premier district municipal de cette ville, dans l'ilet No 37, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés comme lots Nos trois, quatre, cinq et six, d'après le plan No 315 déposé en l'étude de Théodore Guyol ancien notaire en cette ville, et aussi sur un plan ou devis sous la date du 15 décembre 1879, fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist ancien notaire en cette ville, le 30 décembre 1879. Les lots Nos trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt neuf pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Sud Peters ou Nouvelle Levée sur cent seize pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No six mesurant trente pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Market par une profondeur de cent quarante six pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant et particulièrement tous les droits, titres et intérêt de quelque nature que ce soit, à deux certaines allées ou passages s'ouvrant respectivement sur les rues Market South Peters ou Nouvelle Levée, et s'étendant en arrière desdites rues et adjacentes auxdits lots comme il est démontré sur le plan ci dessus mentionné.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être représentée par les billets des acquéreurs faits à leur propre ordre et par eux endossés, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date des actes de vente jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété foncière vendue, des billets séparés devant être fournis pour la part dudit Arthur Hippolyte Amans du Suan de la Croix dans ladite portion de crédit; les acquéreurs devant assumer en plus et au dessus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur ladite propriété foncière pour l'année 1907 et devant déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et devant avoir droit aux loyers seulement à partir du passage des actes de vente lesquels devront être passés pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs lesquels doivent aussi payer pour les frais de tous les certificats de transfert, hypothèque et autres. L'encanteur devant signer les actes de vente et recevoir le prix.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. M. Queyrouze, Avocat.

16 mai—16 19 26—juin 2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN

# J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Etendues de terre de valeur sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds.

Incluant plusieurs bonnes résidences.

Bonnes propriétés pour laiterie et "truck farm"

A l'encan au plus haut enchérisseur.

JEUDI, 27 juin 1907.

Pour le compte de la

Succession de Vve François Grilliot.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 82,203, dans l'affaire intitulée: Succession de Vve François Grilliot, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1907, et signé en cour ouverte le 25 mai 1907, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, JEUDI, 27 juin, à midi, à la Bourse des Biens Fonciers, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et sont dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, Chemin de la Crête, les rues Castiglione et Fortin; lesdits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six, sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par George de Armas, voyer, et conformément auquel lesdits terrains mesurent comme suit: le terrain No un mesure soixante quatre pieds trois pouces quatre lignes de façade sur le Chemin de Gentilly sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Fortin et cent quarante pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Deux, laquelle ligne rejoint la première ligne de profondeur à l'arrière, ledit terrain venant à un point à l'arrière. Le terrain No Deux mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face au Chemin Gentilly, sur deux cent deux pieds, un pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds; de là, une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante et un pieds, onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds, sept pouces; le terrain No 3 mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de façade sur le Chemin de Gentilly, sur 202 pieds, 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Deux, et 198 pieds, trois pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Quatre, et 32 pieds, 11 pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Quatre mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face sur le Chemin de Gentilly, sur 198 pieds, 3 pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et 194 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et le terrain No Cinq mesure 32 pieds, un pouce et 6 lignes de face sur le Chemin de Gentilly sur 194 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Quatre, et 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Six, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Six mesure 32 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face sur le chemin de Gentilly, sur 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Cinq, et 187 pieds sur l'autre ligne de côté, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Lesdits lots étant formés du tout des terrains 1, 2, 3, 4, 5 et d'une partie des Nos 6 et 7 sur un plan de C. Giroux, le 19 Déc. 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire; et du tout des terrains 28, 29, 30, 31 et 32, plan de L. H. Pilié.

Et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grilliot les lots originaux 1, 2, 3, 4, 5 et partie des lots 6 et 7 par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire; et les lots 28, 29, 30, 31 et 32 par achat de Joseph Girod par acte passé le 12 mai 1852, pardevant Antoine Doriocourt, ancien notaire.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et immédiatement à côté et contigu au Fair Grounds, ladite portion de terre est désignée par la lettre A et est composée des lots Nos sept et neuf, sur un devis par de Armas, et d'après lequel devis ledit lot mesure comme suit, à savoir—Le lot No sept mesure cent quatre vingt treize pieds, cinq pouces de face au Chemin Gentilly cent quatre vingt sept pieds de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No six sur ledit devis, et cent quarante trois pieds, six pouces sur l'autre côté le divisant du lot No huit et deux cent cinq pieds quatre pouces de profondeur, et façade sur le chemin de Crête; le lot désigné par le No neuf, mesurant deux cent cinq pieds de face sur le Chemin de Crête, par environ onze arpents, quinze "toises" et cinq pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du Fair Grounds, et onze arpents, dix neuf "toises" et deux pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot dix comme il est démontré sur le dit devis, lequel dit lot No sept formant une petite portion du lot No 6, une portion des lots 7 et 10, et le tout des lots 8 et 9, sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et le tout des lots 1, 2, 3, 4 et 5, et une portion du lot No six sur un plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion du No 9, est désignée par le même No sur un plan de J. Pilié, le 4 mai 1834, et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grillot et de la veuve François Grillot, dans la façon suivante à savoir: Les portions des lots 6, 7 et 10, et le tout des lots 8 et 9 sur un plan de Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31me jour de décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire et le tout des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et partie du lot 6, sur un plan de De Armas, le 16 mars 1852, par achat de la veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No neuf, par achat du shérif civile le 6 février 1866, au procès de Veuve François Grillot vs Jean Menard, No 15,623, Quatrième Cour de District, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 91, folio 292.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et contigue à la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre B et formée des lots huit et dix sur le plan de De Armas, et d'après ledit plan la portion B mesurant comme suit à savoir: le lot désigné par le No huit mesurant cent trente sept pieds cinq pouces six lignes de face au Chemin de Gentilly, cent quarante trois pied six pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 sur ledit plan, cinquante quatre pieds de profondeur sur une première ligne de profondeur et façade à la rue Castiglione, de là une deuxième profondeur de cinquante huit pieds, dix pouces et quatre lignes et une largeur dans le fond de cent soixante quatorze pieds, huit pouces; le lot désigné par le No dix mesurant deux cent cinq pieds, quatre pouces de face au Chemin de la Crête, onze arpents, onze toises et deux pieds de profondeur, mesure française, sur la ligne le divisant du lot No neuf sur ledit devis, et onze arpents, vingt deux toises et cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, mesure française.

Le dit lot No huit étant composé d'une portion du lot désigné par le No 10, et le tout des lots 11 et 12 sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et des portions des lots 6 et 10, et le tout des lots Nos 7, 8 et 9, sur le plan de C. de Armas le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion 10 est désignée par le même numéro sur un plan annexé à un acte de H. Pedesclaux, ancien notaire le 13 mai 1834, et est une portion de terre de la même propriété, acquise par le défunt François Grilliot, dans la façon suivante à savoir: La portion du lot 10 et le tout des lots 11 et 12, sur le plan de C. Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et de Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et la portion 6 et 10 et le tout des lots 7, 8 et 9 sur le plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, par achat de Veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Doriocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No Dix sur un plan annexé à un acte de Pedesclaux le 13 mai 1834, par achat de Alfred H. Kernion, par acte passé le 4me jour de septembre 1849, pardevant Octave de Armas, ancien notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 51, folio 65.

4° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Gentilly, et désignés par les Nos trente deux, trente trois, trente quatre, trente cinq, trente six et trente sept, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté le 5 Oct. 1865, et d'après lequel plan ou devis lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No trente deux ayant cent cinq pieds de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt dix pieds, quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 31, et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 483 pieds 10 pouces en mesure française sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 483 pieds 10 pouces, mesure française, sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 106 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, les dits lots mesurant ensemble, en mesure américaine, 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigu au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de là sur une ligne de profondeur et façade à l'avenue St Bernard de 91 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grilliot et veuve François Grilliot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Aurianne, d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire; les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1855, pardevant Octave de Armas, ancien notaire et le lot No 37 par achat de T. Desconnet, par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cuvillier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en des termes de un ou un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement; ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété deuxièmement; troisièmement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sans compensation. Les acquéreurs devant assumer en dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Légier, notaire. Un dépôt de dix pour cent des montants de l'adjudication doivent être faits avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 318 rue Baronne.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de

# MARTIN WEYDIG.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division E, Dossier No 82,068, dans l'affaire intitulée: Succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 7 juin 1907, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux, 732 rue Poydras, MERCREDI, le 19 juin 1907, à 11 heures a. m.

1° Le fonds entier du magasin et les affaires de l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils, en bloc.

2° Les rayons, vitrines, comptoirs, installations de tout genre, outils et tous autres effets mobiliers de l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils, en bloc.

3° Les comptes courants de l'ancienne raison sociale de Weydig et fils, en bloc.

4° Le terme du bail non-expiré des lieux 732 rue Poydras, occupés comme un magasin par l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils.

5° Au cas de l'insuccès de la vente dudit terme non-expiré du bail, alors je vendrai le droit d'occupation des dits lieux jusqu'au 1er octobre 1907.

Condition—Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 318, rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

9 juin—9 16 19

# Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

Rue Ste Anne, entre les rues Salcedo et Lopez. — Succession de Saraphine Barbarin—No 82,666—Cour Civile de District, Division C.

PAR FREED & CLESI — N. J. Clesi, Encanteur—MERCREDI, le 10 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, le 4 juin 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet 414, et borné par les rues Ste Anne, Salcedo, Domaine et Lopez, désigné par le No 16 formant l'encoignure des rues Ste Anne et Salcedo, et mesurant 29' 1" de face face à la rue Ste Anne par 100' de profondeur, entre lignes parallèles, et façade à la rue Salcedo, d'après le plan de J. F. Brown, architecte, le 12 juin 1885, le devis duquel est annexé à un acte de A. S. Beck, ancien notaire, de la date du 7 mai 1887. Etant la même propriété acquise par François Barbarin pendant la communauté avec le défunt, de Léon J. Cousin, par acte pardevant M. V. Dejan, daté le 27 juin 1890, enregistré dans le livre des transferts 136, folio 38.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent de dépôt. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Stafford, Lambert & Robinson, Avocats.

7 juin—7 9, 16, 23, 30—juil 7 10

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'épiceries assorties, etc., Meubles de maison, etc., Coffre-fort.

Mme Vve Léonce Brugier vs Joseph Kuthmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,756—En vertu d'un ordre de vente daté le 14 juin 1907, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 19 juin 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un grand assortiment d'épiceries de choix et de fantaisie, vins, liqueurs, installations, etc., aussi meubles de maison, etc., le tout d'après l'inventaire enregistrée.

Aussi un coffre fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour la demanderesse.

15 juin—15 au 19 inc

VENTES A L'ENCAN.

# Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriétés de valeur vacante et avec améliorations, dans les Quatrième et Sixième Districts, connues par les numéros municipaux,

3309-11 rue Dryades, Cottage Double.

3313-15 rue Dryades, Cottage Double.

504-06 rue Quatrième, Cottage Double.

510 rue Quatrième, Cottage Simple.

514 rue Quatrième, Résidence Simple à deux étages.

Avenue Louisiana, deux terrains vacants, rues Tolédano et Franklin, 6 terrains vacants.

In re Mme Elizabeth Leonhardt vs Jacob Rohm et al—No 82,405—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 416 rue Carondelet,—MARDI, le 25 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 15 mai 1907 et signé le 21 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Fulton et Rousseau, mesurant en mesure anglaise trente trois pieds dix pouces (33-10) de face à la rue Quatrième par cent vingt (120) pieds de profondeur et est composé de: 1er Un lot de terre désigné par le numéro (21) vingt et un sur un plan dressé par N. L. Atkinson et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et 2me une étendue ou portion de terre deux pieds et quatre pouces de face à la rue Quatrième et s'étendant à cette largeur sur toute la profondeur du lot numéro vingt deux sur le côté du lot numéro (21) vingt et un, étant pris dudit lot numéro vingt deux (22). Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme numéro municipal 514 rue Quatrième.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Fulton, autrefois St Thomas, Quatrième et Rousseau, désigné par le No vingt deux sur un devis annexé à un acte d'achat ci après mentionné et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme No 510 rue Quatrième.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, qui est connu comme le Faubourg Livaudais, et autrefois connu comme la ville de Lafayette, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, autrefois Fulton, Quatrième, Rousseau et Washington, et désigné comme le lot No vingt trois sur un plan dressé par W. L. Atkinson, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurant (31), trente et un pieds et six pouces de face à la rue Quatrième par cent vingt cinq plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont connues comme 504-506 rue Quatrième et consistant d'un cottage double.

4° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Dryades, S. Rampart et l'avenue Louisiana, lesdits lots étant désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan de D. E. Seghers et fils du 2 mai 1907, lesquels lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: le lot A mesurant [32-5"] trente deux pieds et cinq pouces de face à rue Dryades par (120) cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Toledano. Le lot B mesurant (3..5) trente deux pieds et cinq pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot C mesurant (31 7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot D mesurant (31 7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistant de deux splendides cottages doubles situés sur les lots C et D, connus comme Nos 3309-11 et 3313-15 rue Dryades et une petite bâtisse connue par le numéro municipal 3301 rue Dryades, situé sur le lot A.

5° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, etc., etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le faubourg Plaisance, maintenant le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'avenue Louisiana, désignés comme lots Nos 10, 11, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun (32-3 4) trente deux pieds trois pouces quatre lignes de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les bâtisses et améliorations étant désignées par les Nos 808-814 avenue Louisiana.

6° Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Liberté, S. Franklin et Toledano, et désigné par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurant comme suit à savoir: Les lots A, B, C et D, mesurant chacun (30) trente pieds de face à la rue S. Franklin, par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles; Le lot E mesurant (40) quarante pieds de face à la rue S. Franklin, par une profondeur de [150] cent cinquante pieds entre lignes parallèles; Le lot F mesurant (30) trente pieds de face à la rue Toledano par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles; Le lot A formant l'encoignure des rues S. Franklin et Tolédano. Le tout d'après un plan de D. E. Seghers et fils, de la date du 3 mai 1907.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a en un et deux ans, pour des billets des acquéreurs de montants égaux, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquéreurs payant pour toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1907 et pour les actes de vente pardevant Eraste Vitrine, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY.

23 mai—23 26—juin 2 9 16 23 25

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Conrad Albert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,275—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté John F. Muller, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, avocat. 7 juin—7 11 16

Succession de Mme Guesseppe Palmissano, veuve de Pietro Mangano

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,342—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Guesseppe Palmissano, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. A. E. & O. S. Livaudais, avocats. 7 juin—7 11 16

Succession de Ernestine Couche, veuve en premier mariage de Henry Bonnabel et en second mariage de Edward Durrive.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82,595 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alcide Boisblanc, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—John G. Robin, avocat. 6 juin—6 11 16

VENTES A L'ENCAN.

# Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE

—DE—

### COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

### LOTS A BATIR

Bien Situés dans le Septième District.

### Une Bonne Occasion pour Placement ou Spéculation.

Succession de Mlle Alice Schmitt.

No 77,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur; Bureau 138 rue Carondelet - JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 mai 1907, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clinton, maintenant Cherokee, Hillary, Macarty et Commerciale, devant être vendus, subdivisés d'après un plan, daté le 27 janvier 19 6, par D. E. Seghers et fils, voyers, comme suit:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3 et 4 sur le susdit plan et mesurant d'après cela chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee, par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois élevé de terre, No 320 rue Cherokee, contenant au rez de chaussée, six chambres, etc., sur un certain lot de terre, désigné par le No 5, sur le susdit plan et mesurant d'après cela 50 pieds de face à la rue Cherokee par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 6, 7 et 8 sur le susdit plan et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double à un étage en bois, Nos 336 et 338 rue Cherokee, contenant 3 chambres de chaque côté sur un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Cherokee et Commerciale désigné par le No 9 sur le susdit plan, et mesurant 35 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Douze certains lots de terre désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur le susdit plan et mesurant comme suit:

Le lot No 10 mesurant 35 pieds de face à la rue Commerciale sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 à 20, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hillary sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Hillary et Commerciale. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hillary et Macarty. Le lot No 21 mesurant 35 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les lots ci dessus seront vendus séparément d'après le plan de D. E. Seghers et fils, voyers, exhibé à la Bourse et au moment de la vente.

La propriété ci dessus est près de l'avenue St Charles, dans une des sections qui s'améliore le plus de la ville. Grande occasion pour spéculateur ou placeur ou par ceux qui l'achèteront.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a en un, deux et trois ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume.

Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété ne devant pas revenir aux acquéreurs excepté de la date du passage des actes de vente. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente ensemble avec tous les certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant F. E. Rainold notaire

A. J. Villeré & F. E. Rainold avocats.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Cottage double en bois a un etage et terrain extra,

Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mai 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Elisabeth Iver (ou Eyer) veuve décédée de John Gollar, No 81,546 du dossier de ladite Cour, Division B et la succession de John Gollar, No 81,583 du dossier de ladite Cour, Division A, consolidées la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman, contenant quatre chambres de chaque côté. Sur un côté se trouve un terrain extra. Le terrain est décrit comme deux certains lots appartenant à une moitié non divisée dans chaque succession, et situés dans le nouveau faubourg Marigny, troisième municipalité de cette ville, et désignés par les Nos un et deux de l'ilet (ancien No 52) maintenant 771, étant borné par les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Prosper, maintenant Derbigny, Union, maintenant Touro, et Solidele, maintenant Roman, et mesurant chacun en mesure anglaise, trente deux [32'] pieds deux [2"] lignes de face à la rue Bourbon par cent vingt deux [122'] pieds onze [11"] pouces et six [6'"] lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits et dépendances y appartenant.

Dans un bon voisinage, près des lignes de chars.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance en deux parties égales payable en 1 et 2 ans, après la date par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. La propriété devant être conservé, assurée, et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1907 devant être assumées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente. L'acquéreur devant payer tous les frais de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire.

R. H. Browne, avocat.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 mai 1907 et signé en cour ouverte le 13 mai 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Margaret E. Hooke vs Prudential Realty Co. Ltd. No 81,533 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 344, borné par les rues Lafayette, Liberté, Perrilliat et Howard, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, 70 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Howard, et ... pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Liberté, et 32 pieds ... pouces de largeur dans le fond, étant le lot No 2, d'après le plan annexé à un acte pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, et daté le 15 avril 1886, et d'après lequel ledit lot est à une distance de 29 pieds ... pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Lafayette et Howard. Les bâtisses là dessus sont désignées par le No municipal 1422 ... Lafayette.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser Jr. Johnson Armstrong, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20